

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du vendredi 07 avril 2023

Date de la convocation 31/03/2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>
Date d'affichage 31/03/2023	
Membres :	Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE Représenté(e)s : Carine MARTIN par Sébastien CAYSSIALS Excusé(e)s :
En Exercice : 15	
Présents : 14	
Votants : 15	
Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS	

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - assainissement - DE_20230407_004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur CAYSSIALS Sébastien

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 51 807.87

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	44 884.35
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	31 433.20
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	6 923.52
Résultat cumulé au 31/12/2022	51 807.87
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	51 807.87
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	29 197.30
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	22 610.57
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture

Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue Date de réception de l'AR: 10/04/2023 012-211202064-20230407-DE_20230407_004-DE

Roussennac, le 10 avril 2023.
Pour extrait conforme.

le 10 avril 2023
et publication ou notification
le 10 avril 2023

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS

